



CARRIÈRES de la MONTAGNE NOIRE
Le Plolis
Route d'Arfons
81 110 DOURGNE

Systeme 04
Année 2016

NF EN 13242+A1
GRANULATS POUR MATÉRIAUX TRAITÉS AUX LIANTS HYDRAULIQUES
OU MATÉRIAUX NON TRAITÉS POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL
ET POUR LA CONSTRUCTION DE CHAUSSÉES

Granularité	Désignation	0/20 G_A 80 G_{TA} 10
Masse volumique réelle	Valeur déclarée	$\rho_{rd} = 2,83 \text{ Mg/m}^3$
Propreté		
Qualité des fines	Catégorie	MB₂
Teneur en fines	Catégorie	f₉
Résistance à la fragmentation	Catégorie	LA₃₀
Résistance à l'usure	Catégorie	MDE₁₅
Composition/Teneur		Calcaire
Absorption d'eau	Valeur déclarée	WA₂₄ = 0,6 %
Emission de radioactivité		
Libération de métaux lourds	Valeur de seuil en vigueur sur le lieu d'utilisation	Ces granulats ne contiennent pas de substance dangereuse au sens de la réglementation applicable en France à la date de la rédaction du présent document.
Libération de matériaux polyaromatiques		
Libération d'autres substances dangereuses		
Durabilité face au gel/dégel	Catégorie	WA 24 1

CODE : C a



CARRIÈRES de la MONTAGNE NOIRE
Le Plolis
Route d'Arfons
81 110 DOURGNE

Systeme 04
Année 2016

EN 13242+A1
GRANULATS POUR MATÉRIAUX TRAITÉS AUX LIANTS HYDRAULIQUES
OU MATÉRIAUX NON TRAITÉS POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL
ET POUR LA CONSTRUCTION DE CHAUSSÉES

Granularité	Désignation	0/31,5 G_A 85 G_{TA} 10
Masse volumique réelle	Valeur déclarée	$\rho_{rd} = 2,81 \text{ Mg/m}^3$
Propreté		
Qualité des fines	Catégorie	MB_{2,5}
Teneur en fines	Catégorie	f₉
Résistance à la fragmentation	Catégorie	LA₃₀
Résistance à l'usure	Catégorie	MDE₁₅
Composition/Teneur		Calcaire
Absorption d'eau	Valeur déclarée	WA₂₄ = 0,6 %
Emission de radioactivité		
Libération de métaux lourds	Valeur de seuil en vigueur sur le lieu d'utilisation	Ces granulats ne contiennent pas de substance dangereuse au sens de la réglementation applicable en France à la date de la rédaction du présent document.
Libération de matériaux polyaromatiques		
Libération d'autres substances dangereuses		
Durabilité face au gel/dégel	Catégorie	WA 24 1

CODE : C b